

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JANVIER 2023

Nombre de Conseillers : 15 – En exercice : 13
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 janvier 2023

Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre janvier, à dix-huit heures trente minutes,
Les membres du Conseil municipal de la Commune de Le Vigeant (Vienne), se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des Pradelles en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, sous la Présidence de Monsieur Pierre GOURMELON, Maire.

Étaient présents : Mr GOURMELON Pierre, Mme LAURENDEAU Corinne, Mr VIOLETTE Jean-François, Mr SCHERHAG Jacques, Mr BONNEAU Jean-Michel, Mme HUGUENOT Cindy, Mme PLISSON Yolande, Mr MICHAUD Philippe, Mr PAILLET Pascal, Mr LEBAS Michel, Mme LOMBARD Anne-Marie.

Absents excusés :

Mr LEVAILLANT David ayant donné procuration à Mr SCHERHAG Jacques
Mr GIRAUD Olivier, ayant donné procuration à Mr Pierre GOURMELON

Mme Anne-Marie LOMBARD a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18h30.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si le procès-verbal appelle des remarques.
Aucune remarque n'étant apportée, le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022 est arrêté.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant :

7. Complément de la délibération 2022/11-09/069 révision des Tarifs communaux au 1 er janvier 2023.

Approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

1. Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget primitif 2023
2. Mise en place du Règlement financier et du contrat de Prélèvement automatique pour les factures de Loyers et de Cantine émises par la collectivité
3. Convention CCVG établir l'accord-cadre avec la Poste
4. Convention Eaux de Vienne Défense extérieure contre l'incendie
5. Personnel Tableau des effectifs
6. Demandes de subventions Phase 2

Décisions du Maire :

Virement de Crédit N°06 ; 7 et 8
Décision du Maire N°16 et 17

QUESTIONS DIVERSES :

- Comptes-rendus / réunions extérieures
- AXA Ma Santé dans ma commune

Délibérations :

Délibération 2023/01-24/001 : Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

Préalablement au vote du budget primitif 2023, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2022.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2023, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissements imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart (soit 25%) des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Opération	Article	Crédit voté au BP 2022	R à R	Engagement	Montant total à prendre en compte	Crédit pouvant être ouverts au titre de l'article L1612-1 du CGCT (25%)
119 Travaux Voirie	2151	80 000	57 246.30	19 000	80 000	20 000
119 Travaux Voirie	21538	45 000	39 321.36	1 512.83	45 000	11 250
121 Travaux Bâtiment	2131	11 138.78	11 138.78	2 232	11 138.78	2 784.70
1901 Aménagement aires de jeux secteur 2	231	1 525 000	918 900.30	899 172.49	1 525 000	381 250
1901 Aménagement aires de jeux secteur 2	203	2 234.40	2 234	1 816.74	2 234.40	558.60
1902 Aménagement aires stationnements VRD PMR	2151	190 900	4 580.86	3 505.28	190 900	47 725
2201 Revitalisation centre Bourg	2041512	9 000	9 000	2 000	9 000	2 250

Aussi, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement afin de ne pas entraver les projets.

Le Conseil Municipal ayant décidé de voter le budget par opérations, les montants proposés sont précisés dans le tableau ci-dessus établi par opérations selon la nomenclature M57.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, (Vote à main levée 11+2 Pouvoirs Pour, 0 Contre, 0 Abstention) le Conseil Municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2023.
- **Précise** que les crédits votés seront repris au budget 2023.

Délibération 2023/01-24/002 : Mise en place du Règlement financier et du contrat de Prélèvement automatique pour les factures de Loyers et de Cantine émises par la collectivité.

Monsieur le Maire propose d'offrir de nouveaux services aux abonnés en complétant la gamme actuelle des moyens de paiement (espèces, chèques et virement), tout en évitant une dégradation des délais de traitement des chèques, il est envisagé de proposer un paiement : Par prélèvement automatique

Le prélèvement supprime pour l'abonné les risque d'impayés. Il offre à la collectivité un flux de trésorerie à la date qui lui convient et accélère l'encaissement des produits locaux.

La relation contractuellement entre les redevables et la collectivité est régie par un règlement financier *annexé*. Le prélèvement en tant que tel ne donne pas lieu à la perception de commissions interbancaires, seuls les incidents sont facturés par les banques.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à majorité, (Vote à main levée 10+ 2 Pouvoirs Pour, 0 Contre, 1 Abstention) le Conseil Municipal :

- **Approuve** la mise en place du prélèvement automatique et le règlement financier régissant le recouvrement des factures de loyers et de cantines.
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Délibération 2023/01-24/003 : Convention CCVG établir l'accord-cadre avec la Poste

Vu la présentation de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la CCVG et la commune de Le Vigean pour la distribution d'imprimés publicitaires. *Annexée*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 14 communes, dont nous, serai-ent intéressées pour bénéficier d'un accord cadre commun avec La Poste pour les plis non adressés (bulletins, programmes...).

Les estimations peuvent varier entre 320 et 360€ pour 4 distributions.

Une fois l'accord-cadre signé, la CCVG recevra les factures pour toutes les communes et une refacturation sera établie par trimestre ou pas semestre, périodicité à définir.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, (Vote à main levée 11+ 2 Pouvoirs Pour, 0 Contre, 0 Abstention) le Conseil Municipal :

- **Approuve** la convention entre la CCVG et la commune
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

Délibération 2023/01-24/004 : Convention Eaux de Vienne Défense extérieure contre l'incendie

Vu la présentation de la convention pour l'entretien et la contrôle des équipements incendie de la commune de Le Vigean. *Annexée*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que cette convention avec Eaux de Vienne propose d'assurer, par convention, l'exploitation des poteaux incendie ce qui comprend :

- Contrôle débit / pression tous les 6 ans et purges si nécessaires.
- Contrôle fonctionnel tous les 2 ans.
- Intervention sur site, et proposition à la mairie de devis de réparation si nécessaire, lorsqu'un hydrant est indisponible
- Transmission des mesures débit / pression au SDIS pour la mise à jour des données
- Collaboration avec le SDIS au niveau du Système d'Information Géographique et de l'identification des hydrants

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, (Vote à main levée 11 + 2 Pouvoirs Pour, 0 Contre, 0 Abstention) le Conseil Municipal :

- **Approuve** la convention avec Eaux de Vienne avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 6 ans
- **Dit** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2023.
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Délibération 2023/01-24/005 : Personnel Tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, (Vote à main levée 11 + 2 pouvoirs Pour, 0 Contre, 0 Abstention) le Conseil Municipal :

- **Approuve** le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 01^{er} janvier 2023 comme suit :

EMPLOI	CADRES D'EMPLOI ET GRADES	Ancien effectif	Nouvel effectif	OBSERVATIONS
CADRES D'EMPLOIS « ADMINISTRATIF »				
Secrétaire de Mairie	Adjoint Administratif de 1 ^{ère} Classe	1 Poste 35h00	1 Poste 35h00	Contractuel
Accueil-Secrétariat	Adjoint Administratif	1 Poste 35h00	1 Poste 35h00	

Bibliothèque/Agence Postale	Adjoint Administratif de 2 ^{ème} Classe	1 Poste 35h00	1 Poste 35h00	Agent en disponibilité
CADRES D'EMPLOIS « TECHNIQUE »				
	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	1 Poste 35h00	1 Poste 35h00	
	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	1 Poste 35h00	1 Poste 35h00	
	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	1 Poste 22h00	1 Poste 22h00	
	Adjoint Technique Territorial	1 Poste 28H00	1 Poste 28H00	Contractuel
	Adjoint Technique Territorial	1 Poste 35h00	1 Poste 35h00	
	Adjoint Technique Territorial	1 Poste 35h00	1 Poste 35h00	
	Adjoint Technique Territorial de 2 ^{ème} Classe	1 Poste 35h00		Agent en disponibilité
CADRES D'EMPLOIS « ANIMATION »				
	ATSEM principal de 2 ^{ème} Classe	1 Poste 28H00	1 Poste 28h00	

- **Précise** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente
- **Dit** que les crédits nécessaires seront prévus pour la rémunération.
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Pas de délibération : Demandes de subventions Phase 2

Parc de l'Envol : Interrogation de l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) pour le coût. Prévoir une délibération à la prochaine Réunion de conseil.

Inauguration du Parc de l'Envol :
Proposition de 2 dates : Samedi 17 ou Dimanche 18 juin 2023

Phase 1 les demandes de subventions ont été faites en septembre 2022.

Phase 2 lancement des demandes de subventions avant le 31 01 2023.
DETR, FNADT, Département Activ 2 ; 3 et 4.

Projets « Culture » : Elaboration d'un projet global
-Théâtre de verdure
-« Maison de l'Artisan » (Bruneteau)
-Parcours des Artistes
Ex Comité des Fêtes
Chemin du Peu

Délibération 2023/01-24/006 : Complément de la délibération 2022/11-09/069 révision des Tarifs communaux au 1 er janvier 2023.

Monsieur le Maire propose :
1/ un complément pour les locations des salles suivantes :

Salle des associations	Par jour	50 €
	Jour supplémentaire	25 €
Salle du stade « buvette »	Par jour	50 €
	Jour supplémentaire	25 €

2/ Propose que la location du matériel *ci-dessous* soit **une fois gratuit par an aux associations communales et aux associations hors commune.**

Table	2 €	L'unité
Blanc	1 €	L'unité
Chaise en bois	0.25 €	L'unité

3/ Propose la création d'un **forfait ménage de 50€ pour la salle des Pradelles** nettoyage uniquement des toilettes, les sols de la grande salle, la véranda et le couloir.

Le rangement et le nettoyage de la cuisine, des tables et des chaises restent à la charge du loueur.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à la majorité, (Vote à main levée 10 + 2 pouvoirs Pour, 0 Contre, 1 Abstention) le Conseil Municipal :

- **Approuve** les 3 les propositions ci-dessus
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Décisions du Maire :

Présentation par Monsieur le Maire :

Des virements de crédits N° 06, 07 et 08 pour les ajustements entre les prévisions et les réalisations 2022

Décision 2022-16 : Marché public N°2022-001_Aménagement Parc de l'Envol Lot N°01 VRD_ Déclaration de sous-traitance.

Décision 2022-17 : Marché public N°2022-01-01_Aménagement du Parc de l'Envol Lot N°02 Gros Œuvre-Charpente Métallique_ Déclaration de sous-traitance.

Fin de l'ordre du jour : 19h29

Questions Diverses :

- Comptes-rendus / réunions extérieures

Rappel des événements de l'agenda de Mr le Maire :

<i>En Janvier</i>	<i>Evènements</i>
2	Parc Futuroscope vœux du Président Alain PICHON représenté par Olivier
4	Audit Energie à l'école, la Mairie et la salle des Pradelles réalisé par Energie Vienne
5	Maison des Services à Montmorillon vœux du Président Michel JARRASSIER représenté par Corinne Réunion de chantier Parc de l'Envol en présence de David et Jacques
6	Les vœux de Mr le Maire
9	L'Isle Jourdain les vœux de Mme Le Maire représenté par Jacques
10	Rencontre de Mme DUVAL responsable culture à la CCVG Techni-solaire Parc Cerf Content sur Moussac et le Vigeant en présence de Jean-François, Jean-Michel et Jacques
14	Millac vœux du Maire
19	Grève Nationale Rencontre de 3 personnes chargée de mission pour la Régions AG du Club des Aînés AG Culture et Loisirs Vigeantais
21	Salle de la Gare à L'Isle Jourdain AG AAPPMA Isoise représenté par Jean-François
23	Montmorillon vœux de Mr le Sous-Préfet

- AXA Ma santé dans ma commune
Nous proposons une rencontre le jeudi 27 avril à 10h30 à la Salle des Associations
Uniquement pour les retraités, les Agriculteurs et les travailleurs non- salariés.
- Information de l'AMF 86 pour le procureur de la République
- Les Heures Vagabondes les RDV
 - o vendredi 27 janvier avec la commune de Verrière
 - o Mercredi 1^{er} février avec le Président de ASA, le direction du circuit ainsi que les responsables des Heures Vagabondes du Département de la Vienne.

Fin de séance à 19h48